

---

# Règlement interne du Powerloxx fitness

Pour que tout le monde se sente bien

## Généralités

- Les horaires sont les suivantes : **06h00 – 23h00** 7/7 jours
- Chaque abonné s'engage à respecter les autres, le personnel ainsi que l'infrastructure
- Consommation de nourriture et de boissons autorisée à condition de rester propre
- L'accès à la salle d'entraînement est interdit à tout enfant mis à part s'il est accompagné d'un adulte
- Tous les vêtements, chaussures, sacs, etc. doivent être laissés au vestiaire,
- Pénalité de CHF 20.- en cas de perte de clé (*caution gardée*)
- Ne pas squatter la salle de réception

## Dans la salle

- **Chaque membre doit avoir un abonnement actif.**
- La personne qui part en dernier doit s'assurer de bien éteindre toutes les lumières, le chauffage/ventilateurs, puis vérifier que la porte d'entrée est bien fermée.
- Ranger immédiatement le matériel sorti après utilisation.
- Libérez l'appareil une fois l'exercice terminé – pas de pauses sur les appareils.
- Chaussures de sport propres, bien fermées, réservées aux sports d'intérieur.
- Un linge est obligatoire lors de l'entraînement.

Le 1 janvier 2024

---